

## **Route départementale 922A : Le département entreprend des travaux sur le pont traversant la Sauldre à Romorantin-Lanthenay**

**Du 19 octobre au 4 décembre prochains, le département entreprendra des travaux sur le pont traversant la Sauldre à Romorantin-Lanthenay, support de la route départementale 922A.**

Construit en 1967, le pont traversant la Sauldre à Romorantin-Lanthenay présente, comme l'a démontré une inspection réalisée par le bureau d'étude SITES, une défaillance des appareils d'appui (éléments placés entre le tablier et les piliers), des dégradations sur les bossages (blocs en béton situés sous les appareils d'appui) au niveau des piles et des culées, ainsi qu'un vieillissement des joints de chaussées et de trottoirs (ne garantissant ainsi plus l'étanchéité ou le confort de roulement).

### **Plusieurs phases de travaux**

D'importants travaux de réparation et de remplacement vont ainsi être réalisés en plusieurs phases :

- Pose d'échafaudages sur les piles et culées ;
- Mise en place des équipements de vérinage (technique consistant à soulever une structure lourde en utilisant des vérins hydrauliques) sur les piles et culées ;
- Prise en charge de l'ouvrage par vérins et soulèvement de quelques millimètres ;
- Hydrodémolition des culées ;
- Réfection des appuis (bossages et nouveaux appareils d'appui) ;
- Repli des installations et de tout le matériel de vérinage ;
- Intervention sur le remplacement des joints de chaussée et de trottoirs.

Les travaux de réparations et de remplacement des appareils d'appui ainsi que des joints de chaussée ont été confiés au groupement de sociétés GTMTS/RCA. La maîtrise d'œuvre pour le suivi de travaux est quant à elle assurée par le service Études et travaux neufs du conseil départemental de Loir-et-Cher. Coût total de cette réfection entièrement financée par le département : 125 750,62 euros.

### **Modification de la circulation**

Les travaux seront réalisés sous alternat par feux tricolores afin de maintenir la circulation des véhicules sur le pont. Les accès piétons seront quant à eux maintenus pendant toute la durée des travaux. À noter qu'une coupure très ponctuelle devra être réalisée durant quelques minutes lors des phases de vérinage et de dévérinage.